



INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN  
  
GENÈVE, SUISSE

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES  
  
GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES  
  
GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS  
  
GENEVA, SWITZERLAND

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Communiqué de presse de l'UPOV n° 94

Genève, le 22 mars 2013

### **Le Conseil de l'UPOV tient sa trentième session extraordinaire**

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa trentième session extraordinaire le 22 mars 2013.

Aperçu des principaux faits nouveaux :

#### Nouveau membre de l'UPOV : Serbie

La Serbie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 5 décembre 2012 et est devenue le soixante et onzième membre de l'Union le 5 janvier 2013. La liste complète des membres de l'Union peut être consultée à l'adresse <http://www.upov.int/members/fr/index.html>.

#### Décision positive en ce qui concerne le projet de loi sur les droits d'obtenteur pour Zanzibar (République-Unie de Tanzanie)

Le Conseil a salué l'adoption de la loi sur les droits d'obtenteur pour la Tanzanie continentale le 5 novembre 2012, au sujet de laquelle il a rendu une décision positive. Le Conseil a décidé que le projet de loi sur les droits d'obtenteur pour Zanzibar, sous réserve de certaines modifications, était en conformité avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le Conseil a pris note que, dès que le projet de loi pour Zanzibar serait adopté, les droits d'obtenteur couvriraient tout le territoire et la République-Unie de Tanzanie deviendrait membre de l'UPOV.

#### Adoption de documents

Le Conseil a adopté la version révisée des documents UPOV/INF/4 "Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier" et UPOV/INF/15 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant les obligations en cours et les notifications connexes, ainsi que la fourniture d'informations visant à faciliter la coopération".

#### Séminaire sur les variétés essentiellement dérivées le 22 octobre 2013

Le Conseil a approuvé l'organisation d'un séminaire sur les variétés essentiellement dérivées qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2013. Ce séminaire permettra de se pencher sur les avis techniques et juridiques relatifs aux variétés essentiellement dérivées et leur incidence éventuelle sur la sélection végétale et l'agriculture, l'expérience actuelle en ce qui concerne les variétés essentiellement dérivées, et le rôle éventuel des futures orientations de l'UPOV sur les variétés essentiellement dérivées dans les affaires devant les tribunaux. Ce séminaire sera ouvert au public et les exposés et débats dans le cadre du séminaire seront mis à disposition sur le site Web après un délai de diffusion approprié.

### Contribution aux travaux de l'équipe composée de nombreuses parties prenantes chargée du renforcement des partenariats public-privé dans le domaine de la présélection

Comme suite à une demande émanant de l'Équipe des ressources phylogénétiques et des semences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de certaines autres unités fonctionnelles, notamment le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les membres de l'UPOV ont fait savoir que l'Union était prête à prendre part à l'équipe composée de nombreuses parties prenantes et à participer à la "définition de mécanismes permettant de renforcer les partenariats public-privé dans le domaine de la présélection".

### Médaille d'or

M. Joël Guiard (France) s'est vu remettre la médaille d'or de l'UPOV au terme de son mandat en qualité de président du Comité technique (TC), à la quarante-neuvième session du TC tenue à Genève du 18 au 20 mars 2013. M. Guiard, qui quittera ses fonctions au sein du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) en 2013, s'est vu remettre la médaille d'or de l'UPOV en reconnaissance de son exceptionnelle contribution aux travaux de l'UPOV :

- président du groupe de travail sur l'article premier "Définitions" à la Conférence diplomatique en mars 1991
- membre du Comité de rédaction de l'UPOV (31 années)
- deux fois président du Comité technique (1996-1998 et 2011-2013)
- président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (1985-1987)
- deux fois président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (1994-1998)
- expert principal pour un certain nombre de principes directeurs d'examen importants

La contribution de M. Guiard est allée au-delà de sa participation directe aux organes de l'UPOV. En sa qualité de directeur adjoint du GEVES, M. Guiard a contribué de façon unique à l'avancement des travaux techniques de l'UPOV. On peut citer notamment :

- Logiciels mis gratuitement à la disposition de tous les membres de l'Union:
  - o GAIA – pour la gestion des collections de référence
  - o SIRIUS – pour la saisie manuelle des données dans l'examen DHS
- GEVES a fourni les exemples pour les modèles approuvés par l'UPOV pour l'utilisation de marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen DHS. Ces modèles/exemples constituent le fondement du document TGP/15 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)", dont l'adoption est prévue en octobre 2013.

M. Guiard a également contribué personnellement ou par l'intermédiaire du GEVES à de nombreuses activités de l'UPOV lorsqu'il travaillait au sein du GEVES. Ses connaissances, ses capacités et sa personnalité ont fait de lui une personne de référence pour les nouveaux experts comme pour les anciens.

### Principes directeurs d'examen

Le Conseil s'est félicité de l'adoption par le Comité technique de 14 nouveaux principes directeurs d'examen de l'UPOV pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (principes directeurs d'examen) et de 10 versions révisées de principes directeurs d'examen. L'UPOV dispose désormais de 295 principes directeurs d'examen, tous disponibles gratuitement sur le site Web de l'UPOV ([http://www.upov.int/test\\_guidelines/fr/](http://www.upov.int/test_guidelines/fr/)).

Cours d'enseignement à distance DL -205

Il est désormais possible de s'inscrire en ligne au cours d'enseignement à distance de l'UPOV, intitulé "Introduction au système UPOV de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV".

Le calendrier est le suivant :

Période d'étude : du 13 mai au 16 juin 2013  
Examen final : du 10 au 16 juin 2013

L'inscription en ligne est ouverte jusqu'au 31 mars 2013. Il ne sera plus possible de s'inscrire après cette date. Les participantes des première et deuxième catégories doivent avoir fourni toutes les notifications d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Les participants sont classés selon les catégories suivantes :

*Première catégorie :*

Fonctionnaires de membres de l'Union, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV.

*Exonérés de la taxe*

*Deuxième catégorie :*

Fonctionnaires d'États ou d'organisations intergouvernementales ayant le statut d'observateur, dont la candidature a été approuvée par le représentant intéressé auprès du Conseil de l'UPOV.

*(un étudiant exonéré de la taxe par État ou organisation intergouvernementale;*

*étudiants supplémentaires : 1000 francs suisses par étudiant)*

*Troisième catégorie :*

Autres

*Taxe : 1000 francs suisses*

Il convient de noter que l'inscription des participants des première et deuxième catégories doit être accompagnée d'une notification du représentant du membre ou de l'observateur auprès du Conseil de l'UPOV, qui désigne formellement le participant.

Des informations plus détaillées sur le contenu du cours et sur l'inscription en ligne sont disponibles sur le site Web de l'UPOV, à l'adresse [http://www.upov.int/resource/fr/dl205\\_training.html](http://www.upov.int/resource/fr/dl205_training.html).

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111

Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)

Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

[Fin du document]